

Densifier encore les villes ou y laisser des zones peu construites et soignées (ici à Zurich) telle est la question. KEYSTONE-ARCHIVES

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Les milieux de l'économie et de l'immobilier corrigent et complètent le «projet territoire» des experts fédéraux. Une étude lance la discussion.



Sortir du Heidiland...

VINCENT PELLEGRINI

Dans la tranquille et riche Helvétie «l'équation terrain non construit = bonne chose et terrain construit = mauvaise chose» influence de manière subconsciente l'orientation du développement territorial. Il faut sortir de cette vision de Heidiland qui empêche jusqu'à l'utilisation efficace de l'espace urbain, explique la Commission suisse pour les questions immobilières (CSQI). Celle-ci a rendu hier son catalogue de mesures et de constats concernant la politique d'aménagement du territoire dans notre pays. Et la CSQI mérite d'autant plus d'être écoutée qu'elle est constituée de vingt plus importantes associations de l'industrie, de la construction et de l'immobilier, ainsi que des organisations faitières de l'économie suisse. La brochure présentée hier en conférence de presse à Berne peut d'ailleurs être consultée sur le site www.sgv-usam.ch, sous la rubrique «études et enquêtes».

«L'aménagement du territoire est trop souvent empêché par la législation environnementale. Il faut commencer par coordonner ces deux domaines»

La loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) va être actualisée et l'Office fédéral du développement territorial (ARE) a déjà entamé les travaux préparatoires en soumettant à discussion son projet de terri-

Densifier les villes

La loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) va être actualisée et l'Office fédéral du développement territorial (ARE) a déjà entamé les travaux préparatoires en soumettant à discussion son projet de terri-

toire suisse. La CSQI réagit à travers son étude à ces propositions qui doivent maintenant être discutées sur le plan politique, notamment au travers de neuf forums régionaux.

Les responsables fédéraux de l'aménagement du territoire veulent lutter contre le «mitage» du sol national, soit l'extension des zones habitées. La CSQI fait remarquer que la seule manière de remédier à une emprise trop grande de l'habitat sur le sol, puisque la demande en logements sera qu'on le veuille ou non toujours plus forte, est la «densification vers l'intérieur», c'est-à-dire l'agrandissement des constructions existantes en villes et une meilleure utilisation des volumes bâtis. D'autant plus que nombre de terrains en zones constructibles resteront de facto inconstructibles pour diverses raisons. Cela nécessitera bien sûr de revoir notamment les règlements de constructions (prescriptions concernant les hauteurs et les distances pour pouvoir construire des bâtiments plus grands ou des immeubles plus concentrés par exemple). Le tout dans le respect de l'esthétique évidemment, sans oublier une meilleure utilisation des friches industrielles.

Politique contradictoire

Autre problème bien helvétique relevé par la Commission suisse pour les questions immobilières: dans notre pays, l'aménagement du territoire est trop souvent «contre-carré ou empêché par la législation sur l'environnement». Il faudra donc commencer par coordonner ces deux domaines au lieu de proposer l'instauration d'instruments supplémentaires comme l'évaluation environnementale stratégique (EES). Aujourd'hui, les dispositions environnementales posent souvent problème car elles prennent en considération chaque cas particulier sans passer par une approche régionale globale, analyse la CSQI.

EN RÉSUMÉ

Autres antithèses...

Les milieux de l'économie suisse enfourchent encore d'autres chevaux de bataille dans les choix de société qui s'annoncent. Ils militent ainsi pour le maintien de la mobilité qui passe par le libre choix du moyen de transport en raison des exigences de l'économie et de la division du travail, la non-discrimination des maisons familiales individuelles, l'encouragement de l'accession à la propriété (la récolte de signatures pour une initiative fédérale sur l'épargne-logement est en cours), la simplification des procédures de construction et une révision de la législation pour diminuer les abus de recours. Pour ces mêmes milieux de l'économie, l'aménagement du territoire doit rester l'affaire des cantons, mais il faut harmoniser sur le plan national certaines prescriptions en matière de construction pour éviter des surcoûts inutiles dus aux règlements cantonaux. Par ailleurs, la frontière entre zones constructibles et non constructibles est devenue trop étanche, empêchant de répondre aux nouvelles demandes de la société des loisirs et de l'agriculture. Et enfin, la CSQI critique vertement l'idée de l'Office fédéral du développement territorial d'émettre des certificats d'utilisation du sol. Ceux-ci renchériraient en effet selon elle les terrains et constitueraient un énième instrument de pilotage se juxtaposant à l'aménagement du territoire. VP

«Perf» antichômage

MARCHÉ DU TRAVAIL ▶ Le canton du Valais obtient d'excellents résultats dans la course pour l'emploi.

Le taux de chômage a reculé de 0,5 point à 3,5% en Valais en 2006. Il a diminué pour la première fois après quatre années consécutives de hausse. Le taux valaisan se maintient à un niveau supérieur à la moyenne suisse (3,3%). Toujours dans notre canton, le nombre de chômeurs a baissé de 643 à 4806 (-12%) et celui des demandeurs d'emploi de 636 à 8383 (-7%). Le montant total des dépenses affectées à la gestion du chômage en Valais a baissé de 22,2 millions à 237,6 millions (-8,5%). Ce sont les principaux éléments qui ressortent du rapport annuel sur la gestion du chômage en Valais, publié hier par le Service de l'industrie, du commerce et du travail (SICT) du Département de l'économie et du territoire (DET).

D'après le DET, l'amélioration de la situation sur le marché du travail en Valais est imputable en partie à la conjoncture, mais aussi à une politique de l'emploi qui a privilégié la lutte contre le chômage saisonnier, la lutte contre le chômage des jeunes et l'intensification de la collaboration interinstitutionnelle.

Retour rapide. Comme ces dernières années, le canton du Valais figure dans le peloton de tête en matière de lutte contre le chômage selon les quatre indicateurs du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), qui mesurent la performance des dispositifs cantonaux de lutte contre le chômage. Le retour sur le marché du travail reste plus rapide en Valais qu'en Suisse: les demandeurs d'emploi valaisans perçoivent en moyenne 123,4 jours d'indemnités contre 171,2 en Suisse.

Le chômage de longue durée est moins marqué en Valais qu'en moyenne suisse (11,4% d'entrées au chômage de longue durée, contre 23,3% sur le plan suisse). Il en est de même pour les arrivées en fin de droit (9,6% en Valais contre 16,8% sur le plan suisse). Seul le 4e indicateur, mesurant les réinscriptions au chômage, demeure plus élevé en Valais (5,9% contre 4%). Ce en raison du nombre élevé de travailleurs bénéficiant de contrats de courte durée pour les saisons touristiques.

Embellie pour les jeunes. Dans un marché du travail en constante évolution, l'an 2006 s'est caractérisé par les tendances suivantes:

- la situation du marché du travail s'améliore dans tous les secteurs;
- la tendance à la recherche de personnel plus qualifié se renforce;
- les mouvements (inscriptions au chômage / désinscriptions) sont toujours plus marqués;
- le socle incompressible du chômage diminue et le Haut-Valais a même connu une situation de plein emploi durant l'été 2006;
- un nombre élevé de personnes qui se réinscrivent régulièrement au chômage depuis une dizaine d'années;
- le problème du chômage des moins de 25 ans a perdu de son acuité.

Un quart de milliard. Le montant total des dépenses affectées à la gestion du chômage en Valais s'est monté à 237,6 millions en 2006; il a diminué de 22,2 millions (-8,5%) en une année. L'effectif des personnes affectées à la lutte contre le chômage a reculé de 3,7 postes à 296,4 (-1,2%); il devrait encore baisser en 2007, car il existe toujours un décalage entre les fluctuations du chômage et l'adaptation de l'effectif, note le DET. Enfin, concernant la main-d'œuvre étrangère, le rapport révèle que le nombre des annonces et autorisations de travail en faveur de ressortissants des anciens pays de l'Union européenne est en nette hausse. Pour le DET, «cela confirme la bonne tenue de l'économie valaisanne, en particulier dans la construction, les métiers du tourisme et l'agriculture». BOS/C

PUBLICITÉ

Bientôt la retraite?

Franchissez cette étape importante en toute sérénité!

Retrait du capital ou rente?

Nous vous proposons un conseil professionnel et sans engagement afin de déterminer la meilleure solution qui s'offre à vous.

Une spécialiste à votre service!

AF Conseils s.à r.l.
Place du Midi 30 - CP 97 - 1951 Sion
Tél. 027 322 76 75 - 079 416 61 53

francoise.anzevui@afconseils.ch



Françoise Anzevui